

NATIONS UNIES

ОБЪЕДИНЕННЫЕ НАЦИИ

UNITED NATIONS

COMMISSION ÉCONOMIQUE  
POUR L'EUROPE

ЕВРОПЕЙСКАЯ ЭКОНОМИЧЕСКАЯ  
КОМИССИЯ

ECONOMIC COMMISSION  
FOR EUROPE

SÉMINAIRE

СЕМИНАР

SEMINAR

COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT  
DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE  
ET DE L'ENTREPRISE



Distr.  
GÉNÉRALE

Groupe de travail pour le développement  
de l'industrie et de l'entreprise

TRADE/WP.8/AC.1/SEM.9/2003/2  
10 juin 2003

ÉQUIPE DE SPÉCIALISTES DE LA  
RESTRUCTURATION INDUSTRIELLE

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

**Atelier sur les options politiques et réglementaires  
permettant de promouvoir la restructuration  
industrielle dans la région de la CEE**

Genève (Suisse), 23 avril 2003

**RAPPORT DE L'ATELIER**

Le présent document a été établi à la suite de l'Atelier sur les options politiques et réglementaires permettant de promouvoir la restructuration industrielle dans la région de la CEE qui s'est tenu au Palais des Nations, à Genève (Suisse) le 23 avril 2003.

**Introduction**

1. L'Atelier a rassemblé des représentants de gouvernements, d'entreprises privées, de syndicats et d'universités de 11 pays membres de la CEE. Y ont également participé des représentants de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, de la Commission européenne et de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement.
2. M<sup>me</sup> Larissa Kapitsa, Directrice de l'Unité de coordination des activités opérationnelles de la CEE, a ouvert l'Atelier. Elle a souligné le rôle prioritaire de la restructuration industrielle au stade actuel du processus de transition et évoqué les tâches principales à accomplir par les économies en transition dans ce domaine. En particulier, la création d'un cadre réglementaire et institutionnel favorable à la restructuration industrielle représentait un défi pour les gouvernements de nombreux pays d'Europe du Sud-Est et de l'ex-URSS. En souhaitant à l'Atelier tout succès dans ses travaux, M<sup>me</sup> Kapitsa s'est déclarée convaincue que l'échange d'informations sur les meilleures pratiques dans les différents pays de la région favoriserait l'avancement de la restructuration industrielle.

GE.03-31302 (F) 260603 300703

Résumé des débats

3. L'Atelier a examiné les aspects politiques, institutionnels et réglementaires de la restructuration industrielle sous l'angle de l'accroissement de la compétitivité nationale. En particulier, il a abordé des problèmes liés à la base institutionnelle nécessaire à la restructuration industrielle (mécanismes de protection des droits de propriété, rôle de la privatisation et gouvernance d'entreprise), les mesures prises par les pouvoirs publics pour imposer des restrictions budgétaires sévères aux entreprises et favoriser la concurrence, la restructuration du secteur public et le rôle des PME. Les participants ont donné leur avis sur le cadre réglementaire nécessaire à la restructuration des différents secteurs industriels (par exemple la sidérurgie et l'industrie chimique) et sur le rôle des pouvoirs publics s'agissant d'améliorer l'efficacité de la restructuration dans les différents pays en transition.
4. Les débats de l'Atelier ont témoigné d'expériences diverses en ce qui concerne la restructuration dans les différents pays d'Europe orientale et de la CEI. Les participants sont convenus que l'environnement réglementaire et institutionnel propice à la restructuration comportait certains éléments tels que l'application durable des droits de propriété, y compris les droits des actionnaires minoritaires, des règles simples concernant l'établissement des nouvelles entreprises et une législation sur les faillites rationnelle ainsi que des mesures facilitant l'établissement et la croissance d'entreprises secondaires constituées au cours de la restructuration industrielle. En même temps, les participants ont souligné que les structures de propriété non transparentes, l'usage abusif des lois sur les faillites qui favorisaient les OPA hostiles, les lourdeurs bureaucratiques liées au droit d'établissement, le fait que les fonctionnaires de l'administration connaissaient mal les règles de l'économie de marché et le soutien injustifié accordé aux entreprises en perte de vitesse aux niveaux local et régional entravaient gravement la restructuration.
5. Les exemples de restructuration réussie dans les économies en transition ont fait apparaître une coopération très étroite entre les chefs d'entreprise et les investisseurs d'une part et les fonctionnaires de l'administration chargés de la restructuration d'autre part. En particulier, il était essentiel que ces derniers comprennent bien quelles étaient les étapes incontournables de la reconstruction industrielle ainsi que les mesures à prendre par les pouvoirs publics. Une coopération étroite entre les entreprises et les responsables gouvernementaux pour concevoir et mettre en œuvre les plans de restructuration était particulièrement utile aux plans régional et local.
6. Des études de cas présentées à l'Atelier (par exemple la restructuration de l'industrie sidérurgique tchèque) ont montré à quel point il était important que les pouvoirs publics aident les entreprises à résoudre les problèmes sociaux découlant de la restructuration. En particulier, l'utilisation d'instruments adéquats destinés à soutenir les travailleurs licenciés et leurs familles contribuait beaucoup à atteindre les objectifs des entreprises dans le cadre de la restructuration. En même temps, un certain nombre d'orateurs ont souligné le rôle essentiel d'une bonne gouvernance d'entreprise, d'une formation adéquate et d'une vaste expérience des chefs d'entreprise pour assurer la réussite de la restructuration.
7. L'Atelier a discuté de l'impact de la législation sur les faillites et de son application sur la restructuration industrielle. Plusieurs intervenants ont fait observer que dans certains cas les créanciers pouvaient faire un usage abusif des procédures prévues en cas d'insolvabilité pour

acheter les actifs d'entreprises saines à bas prix. En même temps, dans certains cas, les lois sur les faillites étaient appliquées à des entreprises qui n'existaient que sur le papier et qui n'avaient de ce fait aucune influence tangible sur l'efficacité globale du secteur industriel (Fédération de Russie). L'Atelier est convenu que pour être efficace en tant que moyen de sortie ordonnée du marché, les lois sur les faillites devraient respecter un équilibre entre les intérêts des propriétaires et ceux des créanciers. Parallèlement, leur application devrait exclure les lacunes permettant l'insolvabilité artificielle d'entreprises financièrement saines.

8. L'Atelier a passé en revue l'état des statistiques sur les PME dans les économies en transition et constaté qu'elles ne couvraient souvent pas toutes les activités «virtuelles» des petites entreprises, sous-estimant ainsi la portée du secteur des PME. Les participants ont examiné les expériences des pays s'agissant de créer des conditions favorables au développement des PME et ils sont convenus que dans l'ensemble, ces conditions étaient propices dans les pays plus avancés au plan économique. En même temps, dans les pays de l'UE, par exemple, la politique officielle de soutien aux PME, en particulier les activités des pépinières d'entreprises financées par l'État ont eu des résultats mitigés. Dans les économies en transition, la création de pépinières d'entreprises était souvent prévue dans le cadre de l'aide extérieure et était recommandée par les donateurs. Les participants sont convenus qu'une politique à l'égard des PME tributaire des ressources extérieures ne pouvait produire de résultats durables lesquels exigeaient une politique fondée sur la demande.

9. Les participants à l'Atelier ont recommandé au secrétariat de la CEE de diffuser les documents de la réunion auprès des gouvernements concernés et du grand public.

10. Les résultats de l'Atelier seraient communiqués au Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise de la CEE à sa septième session en mai 2003.

-----